



FONDATION
Abbé Pierre

ÉCLAIRAGE RÉGIONAL BRETAGNE

L'état du mal-logement en France 2017

RAPPORT ANNUEL #22



LES PERSONNES SEULES, ISOLÉES EN MILIEU RURAL



Monsieur V. est propriétaire d'une petite maison en milieu rural. Il vit seul depuis la mort de sa femme, il y a 30 ans. Il a pour seul revenu l'allocation de solidarité spécifique (en fin de droits) de moins de 500 €.

Bien qu'il ait travaillé comme peintre puis arboriculteur, à partir de 55 ans, il n'a pas pu retrouver de travail. Monsieur a été accompagné par l'opérateur CDHAT pour des travaux de sortie d'insalubrité.